



Règlements

- Programme de danse -

- Le costume de base est **obligatoire** et doit être porté à tous les cours dès que l'élève l'aura reçu. Pour les groupes qui n'ont pas de costume spécifique, vous devez vous référer au code vestimentaire établi par le/la professeur/e.
- Les élèves doivent porter les souliers de danse selon les spécifications indiquées dans le document « *Exigences vestimentaires* » disponible sur le site web des Loisirs Gentilly. Il est interdit de danser en pieds de bas et ce, pour la sécurité des élèves. Sauf sur avis contraire, le port de chaussures de ville est strictement interdit.
- Les cheveux longs doivent être attachés et les cheveux courts retenus par un bandeau ou un serre-tête. Le chignon est **obligatoire** pour les cours de Pré-Ballet & Ballet Classique.
- Nous recommandons d'éviter les bijoux afin d'éliminer tout risque d'accident ou de perte.
- La nourriture et les friandises sont interdites durant les cours. La gomme à mâcher est par le fait même proscrite.
- Une bouteille d'eau anti-dégât clairement identifiée est permise pour boire au moment désigné par le/la professeur/e.
- Les élèves ne sont pas autorisés à se servir de téléphone cellulaire durant les cours.
- Sauf sur avis contraire du professeur/e, les parents ou amis **ne sont pas** admis dans la salle pendant les cours et ce, afin de ne pas déconcentrer les élèves et nuire au bon fonctionnement de la classe.
- Les Loisirs Gentilly ne sont pas responsables des objets perdus et volés.
- Afin d'éviter tout retard, nous demandons aux élèves d'être présents **10 minutes avant** le début de leur cours afin d'avoir le temps de se changer et **d'aller aux toilettes**. Le parent est responsable de son enfant jusqu'au début de son cours.
- Les élèves ne peuvent quitter la salle sans l'autorisation de leur professeur/e.
- En cas de retard des parents, les élèves sont priés de demeurer dans la salle jusqu'à l'arrivée de ces derniers. Des frais de 3\$ par tranche de 5 minutes de retard seront exigés.
- L'assiduité est de mise afin de permettre aux élèves de suivre le rythme du groupe et se préparer adéquatement pour le spectacle de fin d'année. Le/la professeur/e fera de la révision mais ne reprendra pas les enseignements d'un cours précédant sauf en cas d'exception. Un élève absent de son cours ne peut assister à un autre cours en remplacement du cours manqué. De plus, les Loisirs se réservent le droit d'exclure du spectacle les élèves qui sont trop souvent absents.
- Le respect et la bonne entente sont de mise. Aucune forme de violence physique ou verbale ne sera tolérée.

Merci de votre collaboration.

Les Loisirs Gentilly